

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, avant la date stipulée dans ce PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Fournir des conseils et des directives sur le modèle principal de Cadre d'excellence et en vue de l'obtention de la certification selon deux normes : la norme *Excellence, innovation et mieux-être* et la norme *Santé mentale au travail*.

- Le fournisseur présentera la Trousse pour l'excellence (*Excellence Toolkit*) (normes et documents connexes) et donnera une séance d'encadrement.
- Des visites des lieux seront effectuées à des fins d'analyse et de vérification.
- Demande de certification de niveau argent de la norme *Excellence, innovation et mieux-être*.

La norme *Santé mentale au travail* est conforme à l'esprit de la **Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail**.

Le cadre proposé par Excellence Canada remplacera notre accréditation ISO 9001:2008 actuelle pour se concentrer sur le bien-être de l'organisation et l'intégrer avec le système de gestion de la qualité de Ressources naturelles Canada, Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes :

a) Expérience : Le fournisseur doit posséder une expérience des systèmes de gestion du secteur public ainsi que de la mise en œuvre des normes *Excellence, innovation et mieux-être* et *Santé mentale au travail*.

b) Le fournisseur doit être une entreprise sans but lucratif canadienne qui possède une expérience et une connaissance de la **Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail**, et qui l'a adaptée aux systèmes de gestion du secteur public.

c) Le fournisseur doit être en mesure de fournir un encadrement et des recommandations par téléconférence, par courriel ou durant des réunions en personne, sans coût supplémentaire.

d) le fournisseur doit disposer d'un programme de certification pour les personnes qui souhaitent faire reconnaître leur expertise dans la mise en œuvre, d'un niveau Canadien équivalent à la norme d'excellence, d'innovation et de bien-être.

4. Accords commerciaux

Non applicable

5. Justification du fournisseur présélectionné

Nous avons l'intention de traiter directement avec le fournisseur mentionné à l'article 10 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

***Note:** Natural Resources Canada is not obligated to award a contract in view of this current intention.*

Excellence Canada a créé et maintient en vigueur la norme Excellence, innovation et mieux-être en matière de rendement organisationnel, qui est fondée sur les pratiques les plus efficaces et sur des stratégies de gestion éprouvées du monde entier.

Les normes qu'offre Excellence du Canada sont tous enregistrés et ils ont une marque de commerce découlant de leur propriété intellectuelle et elles ne peuvent pas être certifiées par tout autre organisme.

Excellence Canada offre un programme de certification destiné aux personnes qui souhaitent faire reconnaître leur expertise dans la mise en œuvre de la norme Excellence, innovation et mieux-être.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

6. Exception au Règlement sur les marchés et les accords commerciaux applicables

L'exception suivante au Règlement sur les Contrats de Gouvernement est invoquée pour cet achat : paragraphe 6 (d) - "seule une personne est capable d'effectuer le travail".

Le fournisseur identifié, Excellence Canada, est le seul capable de répondre à tous les critères mentionnés au point 3 ci-dessus.

7. Exclusions et/ou Raisons d'un appel d'offres limitées

Non applicable

8. Période du contrat

La période du contrat sera de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2018.

9. Coût estimé

La valeur maximale estimée du contrat est de 32,770.00 \$ CAD, taxes incluses.

10. Nom et adresse du fournisseur proposé

Excellence Canada
402-154, avenue University
Toronto, ON
M5H 3Y9

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ici, peuvent présenter un Énoncé de Capacités par écrit, de préférence par courriel, à l'autorité contractuelle indiquée dans le présent avis avant la date et l'heure de clôture de cette Avis. L'Énoncé de Capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées »

12. Date de fermeture

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités est le 13 juillet 2016 à 14h00 heure normale de l'est.

13. Autorité contractuelle

Anne-Marie Tauvette
Agent d'approvisionnement
anne-marie.tauvette@canada.ca